



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2482

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2482 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Lachance, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage, de déboisement et de régalinge et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela, sur une distance d'environ 353 mètres linéaires, à partir d'environ 7 mètres au sud-est de l'intersection des lots 3 490 864 et 3 494 244 et se termineront à l'intersection du lot 3 494 239 et du rang Saint-Étienne, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 22 septembre 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate